

## Règlement intérieur ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)

Les Ludothèques & l'Espace de Vie Sociale d'Interlude sont des lieux conviviaux de rencontre autour du jeu. Ils mettent à disposition des jeux et des jouets qui peuvent être prêtés ou utilisés sur place. Interlude est une association qui a été créée fin 1998 et perdure grâce au travail de professionnels et de bénévoles.

### MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE RÉINSCRIPTION :

#### **Article 1 : S'acquitter de l'adhésion & de la cotisation**

- L'inscription est obligatoire et valable pour la saison de septembre N à fin juillet N+1. Il n'y a **pas d'accueil pendant les vacances scolaires**.
- Pour les assistant(e)s maternel(le)s : l'adhésion annuelle et la cotisation professionnelle sont obligatoires.
- Pour les assistant(e)s maternel(le)s de la crèche familiale de Bordeaux : l'accueil professionnel est gratuit dans le cadre d'un partenariat avec la ville de Bordeaux.
- Si l'assistant(e) maternel(le) souhaite venir avec les enfants gardés, ces derniers devront **s'acquitter de l'adhésion Particulier** sur les accueils tout public.

#### **Article 2 : S'inscrire**

- Être présent(e) lors de la permanence d'inscription en début d'année afin de remplir le formulaire d'inscription assistant(e) maternel(le)
- **L'inscription ne peut être réalisée que par une autre personne**. Tout changement de nom et coordonnées doit être signalé.
- Dans une structure précise, sur un créneau spécifique prévu lors de l'inscription.

#### **Article 3 : Déclarer avoir pris connaissance de ce règlement intérieur et s'engager à le respecter.**

### MODALITÉS DU JEU SUR PLACE :

#### **Article 4 : Conditions d'accès**

- Être inscrit à l'association (adhésion et cotisation professionnelle à jour).
- **À chaque séance, signaler votre arrivée à l'équipe Interlude et votre départ.**
- **Le port du masque est obligatoire, à partir de 11 ans. Utilisation obligatoire de gel hydroalcoolique avant l'entrée (gel mis à disposition sur place).**
- **Au vu de la situation sanitaire et des mesures prises pour la sécurité de tous, les places sont limitées.**
- Pendant l'accueil professionnel, les enfants de **plus de 3 ans ne sont pas acceptés**.

#### **Article 5 : Conditions du jeu sur place et rangement**

Lors de l'accueil professionnel, les assistant(e)s maternel(le) sont responsables des enfants et s'engagent à :

- accompagner le jeu des enfants ;
- **veiller à la conformité** du jeu ou du jouet **avec l'âge de l'enfant** (par exemple, jeux interdits aux moins de 36 mois) ;
- respecter le rangement des jeux et jouets et les remettre en place après utilisation ;
- ne pas utiliser les jeux et jouets du service de location pour le jeu sur place.

### MODALITÉS DE LOCATIONS :

#### **Article 6 : Conditions d'accès et de location**

- Être inscrit et à jour de son adhésion et cotisation à Interlude.
- S'être acquitté d'une caution : le chèque, valable un an, est non encaissé. Néanmoins, en cas de non-restitution d'un ou de plusieurs jeux ou jouets, Interlude se réserve le droit d'encaisser cette caution.
- **La location de jeux doit se faire lors des créneaux réservés aux assistant(e) maternel(le).**
- **Il est possible de réserver un créneau pour accéder à la location lors des accueils tout public (sans les enfants non adhérents) par internet, par téléphone ou directement sur place, dans les limites des places disponibles.**

#### **Article 7 : Pénalités de retard, pièces manquantes, ou cassées**

- Afin d'éviter tout litige, chaque adhérent doit vérifier le contenu et l'état du jeu/jouet et signaler toute anomalie dans les 24h qui suivent la location par mail.
- Il est demandé aux adhérents de ne pas réparer le jeu/jouet de leurs propres initiatives.
- Retard : des pénalités forfaitaires par jeu restitué en retard s'appliquent. En cas de non restitution, le chèque de caution sera encaissé.
- Pièces manquantes ou cassées : en cas de perte définitive ou de casse, des pénalités spécifiques seront appliquées.

#### **Article 8 : Toute personne entrant dans nos structures s'engage à se conformer au présent règlement.** Le non-respect de ces règles de vie peut entraîner un renvoi temporaire ou définitif de l'association.

#### **Article 9 : Règles de vie**

- Le jeu sur place doit se dérouler dans le respect du matériel, des règles et des personnes. Interlude est un lieu d'accueil collectif ouvert à tous. **Tout comportement physique ou verbal doit être respectueux.**
- Les poussettes, les trottinettes et les autres roulants ne sont pas autorisés dans la structure. Un espace est prévu à cet effet.
- Les animaux sont interdits.
- Respecter les règles élémentaires d'hygiène : ne pas manger ou boire dans les espaces de jeux, ne pas langer les enfants dans la salle de jeux, veiller à la propreté des enfants pour le confort de tous. Les personnes contagieuses ne sont pas acceptées dans nos structures.
- Il est souhaitable que l'utilisation du **téléphone portable, ordinateur reste exceptionnelle et en dehors des zones de jeu sur place**. Des espaces sont prévus à ces effets.
- L'association Interlude décline toute responsabilité en cas d'incident ou de vol intervenant dans ses locaux et en extérieur.

#### **Article 10 : L'équipe de la Ludothèque est chargée de l'application du présent règlement.** Toute modification de celui-ci sera notifiée au public par voie d'affichage.